# **HONORAIRES**

## Au 01 juillet 2018

### TRANSACTION SUR PRIX NET VENDEUR.

Les prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière

#### Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

Prix net vendeur Montant forfaitaire maximum \* Inférieurs 5 000 € TTC 50 000 € à 93 499 € 50 001 € à 6 000 € TTC 93 500 € à 281 499 € 6.5% TTC 281 500 € et au-delà **5% TTC** 

Locaux commerciaux et Entrepôts

7% HT soit 8.40 % TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

#### LOCATION.

A la charge du propriétaire :

A la charge du locataire :

Visite du bien : 4 € TTC/m2

**Constitution du dossier :** 2 € TTC/m2

iei. Ze i i C/iiiZ

Constitution du dossier : 2 € TTC/m2

**Rédaction du bail** : 2 € TTC/m2

Visite du bien : 4 € TTC/m2

**Rédaction du bail** : 2 € TTC/m2

Etat des lieux : 3€ TTC/m²

Etat des lieux : 3€ TTC/m²

Little des lieux . Se l'i c/ili

Limité à un mois de loyer hors charges

Limité à un mois de loyer hors charges

# Assuré par ma gestion locatif à Olonne sur Mer carte professionnelle n°815 G

**GESTION LOCATIVE.** 

Garages, parkings et locaux commerciaux : 20% TTC du loyer annuel à la charge du preneur.

6 % HT du loyer et charges soit 7,20 % TTC

FDI56 – Lorient – 2 rue de Turenne – Frédéric Drouard inscrit au RCS de Lorient N° 349 916 957. Titulaire de la carte professionnelle n°CPI 5602 2017 000 015 643 délivrée par CCI du Morbihan, le 04 janvier 2017. Couverture géographique du contrat : France Métropolitaine. Dispensé de garantie financière en application du décret 2010-1707 du 30 décembre 2010. « Transactions sur immeubles et fonds de commerce », Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de MMA IARD sous le N° de Police : 140 825 362. Dont le n° individuel d'identification à la TVA est : TVA FR0534991695700047

<sup>\*</sup> Après avoir étudié le marché et discuté des difficultés et / ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire s'entendent sur le forfait des honoraires qui peut-être inférieur ou supérieur au forfait maximum des honoraires. Cet accord interviendra en fonction des spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente, et devra être matérialisé à la signature du mandat.